



ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES

*Arrêté
sur la **circulation des engins**
applicable le 1^{er} mars 2007 :*

Etes-vous prêts ?



☞ **Entrepreneurs,**

Vous circulez avec des véhicules et matériels agricoles ou forestiers ?

La *Fédération Entrepreneurs Des Territoires* vous conseille dans vos démarches :

☞ Un document clair et illustré pour mieux comprendre la réglementation : info en ligne sur le site www.e-d-t.org

☞ Un réseau de proximité à votre disposition

☞ Des prix négociés pour tous nos adhérents sur les équipements de signalisation

Le Mouvement des Entrepreneurs de Services Agricoles, Forestiers et Ruraux

Fédération Entrepreneurs Des Territoires – 44 rue d'Alésia 75682 Paris cedex 14
Tel 01 53 91 44 80 – Télécopie 01 53 91 44 85 Courriel info@e-d-t.org www.e-d-t.org